



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 28 juin 2018

Président : M. PRIBETICH

Secrétaire de séance : Mme KOENDERS

Convocation envoyée le 22 juin 2018

Publié le 2 juillet 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 20

Membres présents :

M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	M. Louis LEGRAND
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Patrick CHAPUIS	M. Denis HAMEAU	Mme Florence LUCISANO
Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY	M. Jean DUBUET
M. Rémi DETANG	M. Didier MARTIN	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	Mme Hélène ROY	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Danielle JUBAN	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Dominique SARTOR
M. Patrick MOREAU	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Claude GIRARD	M. François HELIE	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Chantal OUTHIER	M. Cyril GAUCHER
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle CHALLAUX
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Alain DE MACEDO.
M. Charles ROZOY	M. Jean ESMONIN	
M. Jean-Yves PIAN	Mme Sandrine RICHARD	

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Hervé BRUYERE	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. François NOWOTNY	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Denis HAMEAU
M. Patrick ORSOLA (suppléé par Mme CHALLAUX)	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
M. Patrick BAUDEMENT (suppléé par M. DE MACEDO)	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Guillaume RUET pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Cyril GAUCHER
	M. Adrien GUENE pouvoir à M. Jean-Philippe MOREL.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Affectation des résultats 2017 - Budget principal et budgets annexes**

Le code général des collectivités territoriales et les comptabilités M14 et M4/M43/M49 imposent de délibérer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Conformément à l'article L.5217-10-11 du code général des collectivités territoriales applicable aux métropoles, les résultats cumulés (résultat de l'exercice + résultats cumulés reportés des exercices antérieurs) sont « [affectés] en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant ».

Le vote du compte administratif 2017 de Dijon Métropole intervenant après l'adoption du budget primitif 2018, la reprise des résultats est par conséquent effectuée dans le cadre du budget supplémentaire 2018.

Ainsi, il convient d'affecter en priorité, et à titre obligatoire, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement provenant du compte administratif 2017, augmenté du résultat reporté des exercices précédents inscrit au budget 2017, de la manière suivante :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement constaté au compte administratif 2017 ;
- à la couverture du déficit de la section d'investissement, (déficit corrigé des restes à réaliser), constaté au compte administratif 2017.

Le solde peut être affecté soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL

À fin 2017, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 14 336 705,23 €.

Le résultat de la section de fonctionnement s'établit à 23 572 936,88 €, auquel s'ajoute la reprise du résultat de clôture du Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale et de Télécommunications (SIERT) de Plombières-lés-Dijon, d'un montant de 693 806,40 €, en application de l'arrêté préfectoral en date du 6 avril 2018, portant dissolution dudit syndicat au 30 avril 2018.

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement :

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement ;
- le solde, soit 9 930 038,05 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2018.

Excédent de fonctionnement 2017	23 572 936,88 €
+ Reprise du résultat de clôture du Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale et de Télécommunications (SIERT) de Plombières-lés-Dijon	693 806,40 €
Solde d'investissement 2017 (D/001 besoin de financement)	-14 336 705,23 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2018	0,00 €
<i>RAR dépenses</i>	<i>0,00 €</i>
<i>RAR recettes</i>	<i>0,00 €</i>
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2018	-14 336 705,23 €
Affectation sur l'exercice 2018	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	14 336 705,23 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	9 930 038,05 €

BUDGET ANNEXE DE LA D.P.I. ET DES D.A.S.R.I.

Le compte administratif 2017 faisant ressortir un excédent aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement.

Au budget supplémentaire 2018, il est ainsi proposé d'inscrire le résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2017, soit 832 080,51 €, en totalité en section de fonctionnement.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2017, également excédentaire, et d'un montant de 579 298,76 €, demeure par ailleurs affecté en section d'investissement, et alimente le budget supplémentaire 2018.

Excédent de fonctionnement 2017	832 080,51 €
Solde d'investissement 2017 (R/001 excédent de financement)	579 298,76 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2018	0,00 €
<i>RAR dépenses</i>	<i>0,00 €</i>
<i>RAR recettes</i>	<i>0,00 €</i>
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2018	579 298,76 €
<u>Affectation sur l'exercice 2018</u>	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	Néant
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	832 080,51 €

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS

À fin 2017, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 2 223 160,43 €.

Il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, s'élevant à 31 388 269,36 € ;

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement ;
- le solde, soit 29 165 108,93 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2018.

Excédent de fonctionnement 2017	31 388 269,36 €
Solde d'investissement 2017 (D/001 besoin de financement)	-2 223 160,43 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2018	0,00 €
<i>RAR dépenses</i>	<i>0,00 €</i>
<i>RAR recettes</i>	<i>0,00 €</i>
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2018	-2 223 160,43 €
<u>Affectation sur l'exercice 2018</u>	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068-autres réserves (couverture du besoin de financement ci-dessus)	2 223 160,43 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068 et R/1064)	29 165 108,93 €

BUDGET ANNEXE DU CRÉMATORIUM

À fin 2017, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 439 284,76 €.

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, soit 1 721 468 € :

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement ;
- le solde, soit 1 282 183,24 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2018.

Excédent de fonctionnement 2017	1 721 468,00 €
Solde d'investissement 2017 (D/001 besoin de financement)	-439 284,76 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2018	0,00 €
<i>RAR dépenses</i>	0,00 €
<i>RAR recettes</i>	0,00 €
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2018	-439 284,76 €
Affectation sur l'exercice 2018	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	439 284,76 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	1 282 183,24 €

BUDGET ANNEXE DE PRESTATION DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Ce budget ne comprenant pas d'opérations en section d'investissement, il n'y a donc pas lieu de procéder à une affectation de résultat.

Égal à 13 232,22 €, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 est donc automatiquement reporté à cette section au budget supplémentaire 2018.

BUDGET ANNEXE DE PRESTATION DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Ce budget ne comprenant pas d'opérations en section d'investissement, il n'y a donc pas lieu de procéder à une affectation de résultat.

Égal à - 401,76 €, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 est donc automatiquement reporté à cette section au budget supplémentaire 2018.

BUDGET ANNEXE DU GROUPE TURBO-ALTERNATEUR

À fin 2017, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 271 741,19 €.

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, soit 3 307 486,66 € :

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement ;
- le solde, soit 3 035 745,47 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2018.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

À fin 2017, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 122 081,46 €.

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, soit 481 323,38 € :

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement ;
- le solde, soit 359 241,92 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2018.

Excédent de fonctionnement 2017	481 323,38 €
Solde d'investissement 2017 (D/001 besoin de financement)	-122 081,46 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2018	-
<i>RAR dépenses</i>	-
<i>RAR recettes</i>	-
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2017	-122 081,46 €
Affectation sur l'exercice 2018	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	122 081,46 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	359 241,92 €

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

À fin 2017, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 285 809,53 €.

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, soit 7 054 893,42 € :

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement ;
- le solde, soit 6 769 083,89 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2018.

Excédent de fonctionnement 2017	7 054 893,42 €
Solde d'investissement 2017 (D/001 besoin de financement)	-285 809,53 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2018	0,00 €
<i>RAR dépenses</i>	0,00 €
<i>RAR recettes</i>	0,00 €
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2017	-285 809,53 €
Affectation sur l'exercice 2018	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	285 809,53 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	6 769 083,89 €

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS EN OUVRAGE

À fin 2017, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 53 440,27 €, après prise en compte des restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, soit 1 022 016,63 € :

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement ;
- le solde, soit 968 576,36 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2018.

Excédent de fonctionnement 2017	1 022 016,63 €
Solde d'investissement 2017 (R/001 excédent de financement)	72 452,00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2018	-125 892,27 €
<i>RAR dépenses</i>	125 892,27 €
<i>RAR recettes</i>	0,00 €
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2017	-53 440,27 €
Affectation sur l'exercice 2018	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	53 440,27 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	968 576,36 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5217-10-11 ;

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de déterminer** les reports de résultats 2017 et leur affectation sur l'exercice 2018 comme décrits précédemment ;
- **d'inscrire** ces écritures au budget supplémentaire 2018 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 69

CONTRE : 0

DONT 20 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 6

NE SE PRONONCE PAS : 0